

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2021 à 20h00

Compte rendu

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 24 juin 2021, s'est réuni le 30 juin 2021 à 20h00 en session ordinaire, dans la salle Saint Jean-Baptiste, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Myriam LE CANDERFF, Gaël BODIGUEL, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Estelle CAILLARD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU

Absents excusés : M. Christophe DENAIRE ayant donné pouvoir à M. Olivier FONTENEAU, Mme Chantal HALGAND ayant donné pouvoir à M. Olivier DEMARTY, Mme Nathalie HINARD ayant donné pouvoir à Mme Cathy MALLARD, M. Fabien MOYON

Secrétaire de séance : M. Christian GUIHARD

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2021

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°1 – Travaux de rénovation de la salle des loisirs

M. le Maire présente la proposition de travaux de rénovation du hall d'entrée de la salle des loisirs et de réfection de l'éclairage extérieur, devis présentés en commission Bâtiments, voirie et petit patrimoine :

Devis de renfort charpente – Entreprise HERVY pour un montant de 6 377,40 € TTC

Devis de cloisons – Entreprise GUIHENEUF pour un montant de 8 199,34 € TTC

Devis de peinture – Entreprise RENAISSANCE pour un montant de 6 293,74 € TTC

Devis d'électricité – Entreprise DONGELEC pour un montant de 1 979,17 € TTC

Devis éclairage extérieur - Entreprise DONGELEC pour un montant de 14 671,02 € TTC

Mission de maîtrise d'œuvre complémentaire – Mme Nicole CANTIN pour un montant de 9 446,40 € TTC (inclus suivi des travaux de rénovation du parquet de la salle).

Soit un total de 46 967,07 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir les devis proposés et autorise M. le Maire à signer les devis et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Délibération n°2 – Remise gracieuse de la Ferme du Blanchot

M. le Maire rappelle que par délibération du 10 février 2021, le Conseil municipal a décidé de suspendre l'émission des loyers au profit de la Ferme du Blanchot pendant la période de fermeture de l'établissement, imposée par la crise sanitaire, à compter du 1^{er} janvier 2021. Les établissements de restauration ayant été autorisés à rouvrir, le loyer a à nouveau été émis depuis le 1^{er} juin 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'accorder une remise gracieuse de 2 mois, soit 6 000 € HT sur les 5 mois de loyer non émis à ce jour, les 3 autres mois restants seront émis dans leur totalité (3 votes contre et 5 abstentions).

Délibération n°3 – Révision des tarifs du service Enfance jeunesse (restauration scolaire, périscolaire, ALSH) et mise en place de la tarification sociale pour la restauration scolaire

Mme Frédérique Goineau, adjointe en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse, expose les modifications de tarifs proposées, dont la mise en place d'un tarif de restauration pour le mercredi midi, afin d'accueillir les enfants entre 11h45 et 14h00.

Il est également proposé de mettre en place une tarification sociale sur les 2 premières tranches de quotient, dans le cadre d'un dispositif d'aide de l'Etat « Tarification sociale des cantines scolaires ». Ces modifications seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide les tarifs suivants et autorise M. le Maire à signer la convention avec l'Etat pour le dispositif d'aide « Tarification sociale des cantines scolaires » :

Tarifs restauration scolaire

		Repas	Panier repas	Plateau repas (prix coutant, facturé par le prestataire)
1	QF < à 500 €	0,50 €	1,79 €	15 €
2	501 € < QF > 700 €	1,00 €	1,80 €	
3	701 € < QF > 900 €	3,36 €	1,81 €	
4	901 € < QF > 1100 €	3,37 €	1,82 €	
5	1101€< QF > 1300 €	3,38 €	1,83 €	
6	1301 € < QF > 1500 €	3,39 €	1,84 €	
7	QF > à 1 500 €	3,40 €	1,85 €	

TARIF REPAS ADULTE employés municipaux et enseignants des écoles crossacaises	6 €
--	-----

Tarifs Périscolaire

QF < à 500 €	0,42 €
501 € < QF > 700 €	0,46 €
701 € < QF > 900 €	0,49 €
901 € < QF > 1100 €	0,54 €
1101€ < QF > 1300 €	0,58 €
1301 € < QF > 1500 €	0,63 €
QF > à 1 500 €	0,67 €
Goûter	0,58 €
Petit Déjeuner	0,68 €

Tarifs ALSH mercredi et vacances et repas unique mis en place pour le mercredi

	1/2 journée	1/2 journée + repas	1/2 Journée + Panier repas	Journée	Journée + repas	journée + panier repas	REPAS UNIQUE MERCREDI 11h45-14h	Panier repas unique mercredi
	Régime général							
QF < à 500 €	3,01 €	4,10 €	3,10 €	6,03 €	8,22 €	6,02 €	3,34 €	1,79 €
501 € < QF > 700 €	3,56 €	4,65 €	3,65 €	7,13 €	9,31 €	7,11 €	3,35 €	1,80 €
701 € < QF > 900 €	4,10 €	5,21 €	4,19 €	8,21 €	10,40 €	8,20 €	3,36 €	1,81 €
901 € < QF > 1100 €	4,65 €	5,75 €	4,74 €	9,31 €	11,50 €	9,30 €	3,37 €	1,82 €
1101€ < QF > 1300 €	5,21 €	6,30 €	5,29 €	10,41 €	12,59 €	10,39 €	3,38 €	1,83 €
1301 € < QF > 1500 €	6,03 €	7,12 €	6,11 €	12,05 €	14,02 €	11,92 €	3,39 €	1,84 €
QF > à 1 500 €	6,57 €	7,67 €	6,65 €	13,13 €	14,79 €	13,00 €	3,40 €	1,85 €

Tarifs ALSH hors commune

	1/2 journée	1/2 journée + repas OU + Panier repas	Journée + repas OU panier repas
	HORS COMMUNE		
QF < à 500 €	6,30 €	7,39 €	11,50 €
501 € < QF > 700 €	6,85 €	7,94 €	12,59 €
701 € < QF > 900 €	7,39 €	8,49 €	13,69 €
901 € < QF > 1100 €	7,94 €	9,04 €	14,77 €
1101€ < QF > 1300 €	8,49 €	9,58 €	15,88 €
1301 € < QF > 1500 €	9,31 €	10,40 €	16,98 €
QF > à 1 500 €	9,86 €	10,95 €	18,07 €

Délibération n°4 – Modification du règlement du service Enfance jeunesse

Mme Frédérique Goineau, adjointe en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse, expose que suite au changement de prestataire de restauration scolaire et afin de permettre des améliorations au fonctionnement du service enfance jeunesse, il est proposé quelques modifications au règlement du service enfance jeunesse, dont :

- Inscription ou annulation du repas à la restauration scolaire possible jusqu'au matin même avant 8h15
- Suppression de la garderie du mercredi et proposition d'un repas au tarif de la restauration scolaire avec un accueil possible jusqu'à 14h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le règlement présenté, pour une application à compter du 1^{er} septembre 2021.

Délibération n°5 – Renouvellement de la convention portant sur le Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficultés (RASED) conclue avec les communes de la circonscription de Pontchâteau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à signer le renouvellement de la convention portant sur le Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficultés (RASED) qui repose sur les communes suivantes de la circonscription de Pontchâteau, à savoir Avessac, Besné, Crossac, Donges, Drefféac, Fégréac, Guenrouët, Pontchâteau, Quilly, Ste Anne sur Brivet, St Gildas des Bois et St Nicolas de Redon.

Le montant de participation pour le RASED pour l'année 2021 présenté lors du conseil du 25 mai 2021 était erroné, il est proposé de le corriger : soit un montant de 341,55 €.



Délibération n°6 – Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (26/35^{ème})

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (26/35^{ème}) à compter du 1^{er} juillet 2021.

Délibération n°7 – Création de postes d'agents contractuels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la création des postes d'agents contractuels suivants :

		Poste	Catégorie	Nombre d'heures semaine
19/07/2021 - 27/08/2021	Création	Adjoint technique (saisonnier ST)	C	35
01/07/2021 - 31/08/2021	Création	Adjoint animation ALSH vacances scolaires	C	20,5
01/07/2021 - 31/08/2021	Création	Adjoint animation ALSH vacances scolaires	C	20,5
01/07/2021 - 31/08/2021	Création	Adjoint animation ALSH vacances scolaires	C	31
01/07/2021 - 31/08/2021	Création	Adjoint animation ALSH vacances scolaires	C	31
01/07/2021-31/08/2021	Création	Adjoint animation ALSH vacances scolaires	C	31
01/07/2021 - 31/08/2021	Création	Adjoint animation ALSH vacances scolaires	C	29
01/07/2021 - 31/07/2021	Création	Adjoint animation ALSH vacances scolaires	C	24
01/09/2021 - 31/08/2022	Création	Adjoint d'animation	C	21
01/09/2021 - 31/08/2022	Création	Adjoint d'animation	C	30
01/09/2021 - 31/08/2022	Création	Adjoint d'animation	C	30
01/09/2021-31/08/2022	Création	Adjoint d'animation	C	24
01/09/2021-31/08/2022	Création	Adjoint d'animation	C	16,5
01/09/2021-31/08/2022	Création	Adjoint d'animation	C	15,5
01/09/2021 - 31/08/2022	Création	Adjoint animation ALSH vacances scolaires	C	35
01/09/2021 - 31/08/2022	Création	Adjoint animation ALSH vacances scolaires	C	35
01/09/2021 - 31/08/2022	Création	Adjoint technique	C	26
01/09/2021 - 31/08/2022	Création	Adjoint technique	C	4

Délibération n°8 – Décision modificative n°1 sur le budget général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la décision modificative n°1 suivante sur le budget général :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
			Dépenses	
Chapitre	Article	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
204	204182	Subventions d'équipement versées aux autres organismes		10 000,00
23	2315	Travaux installations matériel	10 000,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			10 000,00	10 000,00

L'ordre du jour étant épuisé à 20h35, la séance est levée.

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Olivier DEMARTIN

